



Motion adoptée par les élus de la montagne
Lors de leur 24^{ème} congrès

Saint-Flour (Cantal), 24 octobre 2008

n° 42.08 PB/HB

LA MONTAGNE NE PEUT PAS SE PERMETTRE DE RATER LE RENDEZ-VOUS DE LA TNT

Rappelant que la montagne est un ensemble de territoires qui, du fait de leurs caractéristiques géographiques particulières, appellent des mesures spécifiques, notamment en matière de technologies de l'information et des télécommunications,

Constatant

Qu'à compter du 30 novembre 2011, la couverture territoriale en télévision numérique terrestre (TNT) devra atteindre 95 % de la population française et a minima 91 % dans chaque département,

Qu'à ce stade l'équipement de la France en TNT accuse de fortes disparités d'un département à l'autre, l'écart pouvant aller de 25 % dans certains départements ruraux ou montagnards jusqu'à 95 % pour certains territoires urbains,

Considérant

Que la couverture des zones de montagne par la TNT, au même titre que les autres technologies de l'information et de la communication, constitue un enjeu majeur pour la compétitivité économique des territoires,

Que pour les 5% de population non couverte, les solutions techniques alternatives sont onéreuses et laissées à la charge des usagers ou bien des collectivités, installant de fait une discrimination durable inéquitable,

Que le fonds d'aide financé par l'Etat prévu pour aider les usagers à s'équiper reste inopérant pour les territoires non couverts,

Qu'il y a urgence à prendre en compte les territoires les plus enclavés dans l'établissement de la liste des émetteurs à équiper en priorité qui doit être finalisée d'ici la fin de l'année,

L'Association nationale des élus de la montagne réunie à Saint-Flour dans le cadre de son 24^{ème} Congrès

Demande

La constitution immédiate avec les élus de la montagne d'un groupe de travail conjoint avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour analyser avec précision le calendrier et les conséquences du basculement prochain de l'analogique vers le numérique ainsi que pour faire valoir le droit d'égalité d'accès dans une optique de pression maximale pour ne pas exclure la montagne de la modernité,

Que cette stratégie puisse être élaborée selon les modalités de nouvelle gouvernance instituée par le Grenelle de l'environnement.

L'objectif de cette démarche, c'est que les territoires de montagne et leurs populations ne se retrouvent pas en régression avec l'apparition de nouvelles zones blanches en matière de diffusion télévisuelle.